ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Difficultés des radios locales associatives

Question écrite n° 34081

Texte de la question

Mme Corinne Vignon attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur les difficultés rencontrées par le secteur des radios associatives. Les radios associatives locales accomplissent une mission de communication sociale de proximité. Elles divulguent ainsi des informations locales, notamment sanitaires, très utiles pour des personnes ne disposant pas d'accès ou de formations à internet. Elles contribuent à faire vivre un lien social et humain particulièrement appréciable en période de confinement. Plus de 600 radios associatives installées dans tout le territoire et en outre-mer emploient ainsi 2 400 salariés parmi lesquels 300 journalistes. Or la situation sanitaire met en péril l'équilibre économique déjà fragile de ces structures qui perdent en moyenne près de 27 000 euros par radio. Le fonds de soutien d'expression radiophonique (FSER) a été abondé de plus 1 million d'euros cette année, suivant ainsi l'augmentation prévue du nombre de radios associatives. Malheureusement, cette augmentation ne permet pas de prendre en compte les difficultés dues aux conséquences de la pandémie sur les recettes de ces radios. Actuellement, 700 emplois sont menacés, soit 1 emploi en moyenne par radio. Rien que pour la région Occitanie 92 radios associatives implantées vont être impactées par la baisse économique. De plus, ces radios ne bénéficient pas du plan de relance destiné aux acteurs de la presse et des médias au motif de l'abondement existant du FSER. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il serait possible de prévoir un fléchage des aides destinées au secteur de la radio associative afin d'éviter des arrêts brutaux d'activités.

Texte de la réponse

Les radios associatives locales, qui représentent plus de 700 structures en France, jouent un rôle essentiel en faveur de la communication de proximité et de la diversité culturelle au plus près des territoires. Le Gouvernement porte donc une attention toute particulière au soutien apporté à ce tissu exceptionnel de médias de proximité. À cet effet, le projet de loi de finances pour 2021, malgré le contexte particulièrement contraint des finances publiques, renforce les crédits du Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER) portés à 32 millions d'euros, soit une hausse de 1,25 million d'euros sur un an. Cet effort illustre la volonté du Gouvernement de favoriser un dispositif qui a fait ses preuves et qui représente en moyenne 40 % des ressources de ces structures. Par ailleurs, le ministère de la culture adaptera les critères pour le calcul des aides versées au titre du FSER pour l'année 2021, afin de tenir compte des circonstances particulières dans lesquelles l'activité de ces radios associatives s'est inscrite pendant la crise sanitaire. En outre, la loi de finances rectificatives du 30 novembre 2020 permet la mise en œuvre d'un fonds d'urgence de 30 millions d'euros en direction des petites associations employeuses de moins de 10 salariés. Elles pourront ainsi obtenir une aide d'un montant allant entre 5 000 et 8 000 euros. Cette aide doit leur permettre de poursuivre leur activité pendant la crise, de financer les emplois de leurs salariés et de pallier les difficultés liées à la trésorerie. Les radios associatives locales seront éligibles à ce dispositif qui sera déployé au début de l'année 2021 par le secrétariat d'État chargé de l'économie sociale, solidaire et responsable.

Données clés

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/questions/QANR5L15QE34081

Auteur : Mme Corinne Vignon
Circonscription : Haute-Garonne (3e circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 34081
Rubrique : Audiovisuel et communication
Ministère interrogé : Culture
Ministère attributaire : Culture

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 24 novembre 2020, page 8280
Réponse publiée au JO le : 29 décembre 2020, page 9710